



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 mai 2011 (06.06)
(OR. en)**

10722/11

**ENER 125
ATO 56**

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
aux:	délégations
Objet:	Évaluation globale des risques et de la sûreté ("tests de résistance") des centrales nucléaires

1. La catastrophe survenue à Fukushima le 11 mars n'a pas seulement déclenché un élan de solidarité et d'aide en faveur du Japon, elle a également fait rapidement comprendre qu'il faudrait tirer des enseignements de l'accident nucléaire pour le secteur nucléaire non seulement au Japon mais aussi partout dans le monde. Cette constatation a débouché sur l'organisation de toute une série de réunions et de manifestations (voir annexe); en ce qui concerne l'UE au niveau politique, une session extraordinaire du Conseil TTE a été organisée le 21 mars et le Conseil européen des 24 et 25 mars s'est intéressé au Japon et à la sûreté nucléaire (doc. EUCO 10/11, partie III), en demandant que les mesures suivantes soient prises:
 - i) La sûreté de toutes les centrales nucléaires de l'UE devrait être vérifiée, sur la base d'une évaluation globale des risques et de la sûreté ("tests de résistance"), le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire (ENSREG) et la Commission devant définir l'étendue et les modalités de ces tests à la lumière des enseignements tirés de Fukushima, en tirant pleinement parti de l'expertise disponible, notamment celle de l'Association des responsables des Autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA).
 - ii) Les évaluations seront menées par des autorités nationales indépendantes et dans le cadre d'une évaluation par les pairs et leurs résultats et toute mesure qui sera prise par la suite devraient être rendus publics.
 - iii) Le Conseil européen évaluera les premières conclusions en se fondant sur un rapport présenté par la Commission.

- iv) Des tests de résistance similaires devraient être effectués dans les pays voisins, ainsi que dans le monde entier.
 - v) Les normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire devraient être appliquées et améliorées au sein de l'UE et il conviendrait, au niveau international, d'encourager l'adoption de telles normes.
 - vi) La Commission procédera à l'examen du cadre législatif et réglementaire en matière de sûreté des installations nucléaires et proposera d'ici la fin de 2011 toute amélioration qui pourrait se révéler nécessaire.
2. En réponse à l'appel lancé par le Conseil européen, la WENRA, lors de sa réunion des 22 et 23 mars, a fourni des spécifications pour les tests de résistance et, le 4 mai, le Forum européen de l'énergie nucléaire (FEEN) a élaboré des prescriptions dans le domaine de la sûreté. Sur cette base et en s'appuyant sur ses propres travaux, notamment dans le domaine de la transparence, l'ENSREG s'est réuni les 12 et 13 mai et est parvenu à un accord assez large sur l'étendue et les modalités des tests, accord qui a été pleinement confirmé le 24 mai. Cet accord se reflète dans les documents suivants ¹:
- une déclaration demandant que les évaluations des centrales nucléaires commencent le **1^{er} juin**, qu'elles couvrent les événements déclencheurs extraordinaires tels que les tremblements de terre et les inondations, ainsi que les conséquences de tout autre événement déclencheur susceptible de conduire à la perte multiple de fonctions de sûreté nécessitant la mise en place d'une gestion des accidents graves, et qu'elles tiennent compte des facteurs humains et organisationnels. En ce qui concerne les menaces pesant sur la sécurité, la prévention des incidents dus à des actes de malveillance ou à des actes de terrorisme et la réaction à ces incidents, un processus séparé permettra de déterminer le travail à effectuer;
 - une annexe détaillée (annexe 1) précisant les spécifications, la méthodologie et le calendrier de ces évaluations;
 - une annexe succincte (annexe 2) précisant que les autorités chargées de la sûreté nucléaire devraient rester associées au processus relatif aux menaces pesant sur la sécurité.

Depuis la catastrophe de Fukushima, différents États membres ont lancé leurs propres évaluations de la sûreté et en ont même tiré des conclusions préliminaires.

3. La Commission est invitée à donner au Conseil des informations mises à jour sur l'état d'avancement des tests de résistance.

¹ Le texte intégral de la déclaration et des annexes auxquelles il est fait référence ci-après sont disponibles à l'adresse http://ec.europa.eu/energy/nuclear/safety/stress_tests_en.htm.

Démarches entreprises après Fukushima ¹

1. **11 mars**: accident de Fukushima
2. **15 mars**: une réunion à haut niveau a été organisée par la Commission avec les régulateurs, des représentants politiques et des représentants du secteur; des tests de résistance ont été envisagés à cette occasion.
3. **21 mars**: session extraordinaire du Conseil TTE, qui a permis d'élaborer les grandes lignes du processus conduisant aux tests
4. **22-23 mars**: la WENRA a fourni des spécifications pour les tests de résistance
5. **24-25 mars**: Conseil européen; les mesures énoncées au point 1, page 1, ont été approuvées à cette occasion
6. **5 avril**: le G20 de l'énergie à Abu Dhabi a procédé à un débat sur la suite à donner à Fukushima
7. **4-14 avril**: la 5ème réunion d'examen de la convention sur la sûreté nucléaire, organisée à Vienne, a traité la question de Fukushima et a décidé d'organiser une réunion extraordinaire en août 2012 pour faire le point sur les enseignements tirés et l'efficacité de la convention
8. **28 avril**: l'Agence pour l'énergie nucléaire s'est réunie à Paris et elle s'est penchée sur l'accident de Fukushima et la suite à y donner
9. **12-13 mai**: l'ENSREG est parvenu à un accord assez large sur l'étendue et les modalités des tests, accord confirmé le **24 mai**.
10. **19-20 mai**: le FEEN, réuni à Prague, a réfléchi à la suite à donner à Fukushima et aux tests de résistance
11. **26-27 mai**: le G8, réuni à Deauville, aborde la question de l'énergie nucléaire et de la sûreté nucléaire et adopte une déclaration sur la "sûreté nucléaire dans le monde"
12. **28 mai**: le sommet UE-Japon aborde des thèmes liés à Fukushima, notamment la sûreté nucléaire
13. **1^{er} juin**: les régulateurs nationaux lancent le processus de tests
14. **7-8 juin**: la présidence du G8/G20 co-organise, avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE, une réunion du G8/G20 sur les questions liées à l'énergie nucléaire dans le cadre des efforts internationaux menés pour tirer les enseignements de l'accident
15. **9-10 juin**: le sommet UE-Russie se penche sur la promotion des normes de sûreté et sur l'évaluation de la sûreté que la Russie compte effectuer
16. **10 juin**: le Conseil TTE fait le point sur l'état d'avancement des tests de résistance
17. **20-24 juin**: la conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, se tenant à Vienne, procède à une évaluation préliminaire de Fukushima, discute des moyens de renforcer la préparation et la capacité de réaction face aux situations d'urgence et fait le point sur la sûreté nucléaire en général
18. **28-29 juin**: la conférence "Sûreté nucléaire en Europe", organisée par l'ENSREG, consacre une de ses sessions aux tests de résistance de l'UE
19. **Mi-septembre**: les rapports nationaux sur l'état d'avancement des tests sont disponibles
20. **Novembre**: la Commission et l'ENSREG établissent un rapport sur les tests
21. **9 décembre**: le Conseil européen évalue les conclusions préliminaires
22. **31 décembre**: les rapports nationaux définitifs sont disponibles

¹ Les démarches 13, 19 et 22 sont tributaires du calendrier figurant à l'annexe 1 et visé au point 2 de la page 2.